

**ASSOCIATION
INITIATIVE BRENNE**

Maison du Parc Le Bouchet

36300 ROSNAY

Audit Arnaudeau et Associés
Commissaires aux Comptes

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025**

ASSOCIATION INITIATIVE BRENNE
Maison du Parc Le Bouchet
36300 ROSNAY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

SAS AUDIT ARNAUDEAU ET ASSOCIES
Commissaires aux Comptes Associés
68 rue Armand Barbès
87100 LIMOGES

Téléphone : 05 55 18 08 08 - Mail : auditarnauudeauassocies@lvds.biz

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION INITIATIVE BRENNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION INITIATIVE BRENNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note " 2- Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du règlement comptable ANC n°2023-03

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

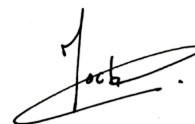
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LIMOGES, le 20 avril 2026

Pour la SAS AUDIT ARNAUDEAU ET ASSOCIES,



**Mathieu MOCHE,
Commissaire aux Comptes.**

ACTIF			Au 31-12-2025		Au 31-12-24		PASSIF (après répartition)		Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
Immobilisations incorporelles			Brut	Amort et provisions	Net	Net	Fonds propres PH sans droit de reprise (dont subventions d'investissement non renouvelables...)			
Frais de recherche et de développement valeurs similaires					0		Fonds propres PH avec droit de reprise s'exerçant à la dissolution de l'association			
Autres					0		Initiative Brenne Fds territoire			
Avances et acomptes					0		Fonds propres Fonctionnement - Réserve trésorerie			
Immobilisations corporelles							Autres			
Constructions					0		Affectation au " projet associatif "			
Matériel de bureau et informatique			0	0	0	0	Report à nouveau			
							SOUS-TOTAL : situation nette			
Immobilisations financières (1)							Résultat - Animation			
Participations			41 095		41 095	41 095	Résultat - Activité Fonds de Prêt d'honneur			
Créances rattachées à des participations					0	0	Subventions d'investissement			
Autres titres immobilisés					0	0				
Prêts - Initiative Brenne			1 168 597	46 049	1 122 548	1 179 906				
TOTAL I			1 209 692	46 049	1 163 643	1 221 001	TOTAL I			
Stocks et en-cours :							Provisions pour risques			
Avances et acomptes versés sur commandes							Provisions pour retraite & fin de contrat			
Créances usagers et comptes rattachés							TOTAL II			
Subventions à recevoir			59 785		59 785	89 274	Emprunts obligataires			
Garanties Bpi à recevoir			0		0	1 356	Dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Autre Créance			15 815		15 815	8 828	Emprunts CRCO - Fonds Territoire			
Charges Constatée d'avance					-500	-2 000				
Adhérents et comptes rattachés			1 932		1 932	1 014	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Disponibilités			480 678		480 678	434 282	Dettes fiscales et sociales			
dont 421 497 € pour l'activité Prêts et 59 181 € Fonctionnement							Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
TOTAL II			558 210	0	557 710	532 754	Autres dettes			
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)							Produits constatés d'avance			
Primes de remboursements des emprunts (IV)							TOTAL III			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)			1 767 902	46 049	1 721 353	1 753 755	TOTAL GENERAL (I + II + III)			
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an					355 451	387 114 (1)	Dont à plus d'un an			
(2) Dont à plus d'un an					813 146	830 613	Dont dettes à moins d'un an			

Compte de résultat 2025 ANC-2023-03		Exercice 2025	Exercice 2024
Produits d'exploitation			
Cotisations Initiative Brenne		77 429	74 416
Vente de biens et services		23 047	23 767
Produits de tiers financeurs			
Subventions d'exploitation		76 418	90 674
Autres produits (Dons Monétaire, abandon frais...)		3 317	4 416
TOTAL I		180 211	193 273
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes		28 379	37 891
Impôts, taxes et versements assimilés		661	639
Salaires et traitements		132 756	136 681
Charges sociales		35 554	35 992
Dotations aux amortissements et aux provisions			
TOTAL II		197 350	211 203
Résultat d'Exploitation		-17 139	-17 930
Produits financiers			
Revenus financiers (intérêts placements)		15 096	11 477
Reprises sur provisions prêts d'honneur		18 460	13 930
Sur opérations de gestion (Remboursement Garanties BPI)		15 612	13 947
TOTAL III		49 168	39 354
Charges financières			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Provisions sur prêts d'honneur		26 688	14 791
Pertes prêts d'honneur		25 115	30 346
Intérêts et charges assimilées			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL IV		51 803	45 137
Résultat Financier		-2 635	-5 783
Produits exceptionnels			
Sur exercice antérieur		0	0
TOTAL V		0	0
Charges exceptionnelles			
TOTAL VI		0	0
Résultat Exceptionnel		0	0
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		229 379	232 627
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI)		249 153	256 340
Résultat Global		-19 774	-23 713
Résultat détaillé			
Excédent (Animation)		136,04	41,99
Perte (Fonds de PH)		-19 909,93	-21 764,99

Évaluation des contributions volontaires en nature

Personnel bénévole (640 heures à 60 €)	38 400	38 400
Mise à disposition gratuite de bien et service	10 000	10 000
Total des contributions volontaires en nature	48 400	48 400

Évaluation des contributions volontaires en nature

Bénévolat	38 400	38 400
Prestation en nature	10 000	10 000
	48 400	48 400

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

0 – Informations générales

(Base Règlement ANC n° 2018-06)

- Description de l'objet social (
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées (ANC 2018-06)
- Description des moyens mis en œuvre (ANC 2018-06)

Initiative Brenne est l'une des 206 associations initiative réparties sur tout le territoire métropolitain et ultramarin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt général se fixe comme raison d'être d'accompagner l'audace des entrepreneurs pour construire une société solidaire et durable, laquelle se décline en 5 grands objectifs :

- Placer les entrepreneurs au cœur de notre action en leur faisant confiance, en les accompagnant, en les finançant, en les mettant en réseau afin de permettre à chacun et à chacune de se réaliser à travers son projet entrepreneurial en portant une attention particulière aux territoires et aux publics les plus fragiles.
- Agir pour le développement économique et la vitalité de nos territoires par l'aide à la création et à la reprise d'entreprises porteuses d'emplois et d'activités prospères et durables.
- Contribuer à une économie responsable pour participer à la transformation de notre société en veillant à l'équilibre entre performance économique et impacts environnementaux, sociaux et sociétaux des projets soutenus.
- Affirmer notre mission d'intérêt général et proposer à nos partenaires publics et privés des stratégies pour l'entrepreneuriat.
- Être un réseau de compétences mobilisé pour l'entrepreneuriat de demain qui fait preuve au quotidien d'agilité, d'innovation, de rigueur, de qualité de la vie au travail, de diversité des profils.

Au cœur de la mission de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs/repreneurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs -notamment bancaires- de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Initiative Brenne intervient sur les 51 communes adhérentes au Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Brenne.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Sa Mission, son Projet associatif et Ethique et sa Déontologie
- Un référentiel « métier », la « promesse Initiative France », un système de qualification « Perform'in »
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa coordination nationale

Concrètement, sur l'exercice 2025, notre association locale a reçu 128 porteurs de projet, présenté au Comité d'agrément 48 projets dont 45 ont été validés correspondant à 122 prêts personnels accordés, dont 53 Prêts d'honneur Initiative Brenne.

Elle a également réalisé une mission d'animation économique sur la Communauté de Communes Marche Occitane Val d'Anglin qui s'est terminée fin août 2025, en raison du départ (démission) de la salariée qui assurait cette mission.

1 - Faits caractéristiques de l'année

Aucun autre évènement particulier ne nécessite d'être signalé sur l'exercice clos le 31/12/2025.

A cette date d'arrêté des comptes, l'association n'a pas connaissance d'incertitudes visant à remettre en cause la poursuite de son activité. Les comptes ont été établis selon le principe de la continuité d'exploitation.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général. Le présent exercice constitue le premier établi en application du règlement ANC N° 2023-03.

L'application du règlement ANC 2023-03 constitue un changement de méthode comptable, emportant les conséquences suivantes :

Des modifications de présentation du bilan et du compte de résultat 2024 sont nécessaires afin que leur structure soit identique en 2025 et 2024.

Ces modifications de présentation sont les suivantes :

Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Ainsi :

Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ». Le montant des charges constatées d'avance en 2024 est de 2 000 EUR "

2- Règles et méthodes comptables

- Application des conventions générales

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général. Le présent exercice constitue le premier établi en application du règlement ANC N° 2023-03.

L'application du règlement ANC 2023-03 constitue un changement de méthode comptable, emportant les conséquences suivantes :

Des modifications de présentation du bilan et du compte de résultat 2024 sont nécessaires afin que leur structure soit identique en 2025 et 2024.

Ces modifications de présentation sont les suivantes :

Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Ainsi :

- Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ». Le montant des charges constatées d'avance en 2024 est de 500 EUR
- Des normes comptables des personnes morales non commerçantes à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018
- Des normes comptables et financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France à la suite de l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06

Les comptes annuels sont établis avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des réserves 2025 mentionnées ci-après,
- indépendance des exercices
- continuité d'exploitation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.

NB : Les subventions d'investissement sont amorties en même temps que le matériel afin de ne pas créer de distorsion.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Comptabilisation des dossiers en provision, pertes et garantie :

- L'estimation de la provision pour risque de non-recouvrement des prêts d'honneur est calculée sur les soldes de prêts **nets de garantie** et proratisée en fonction du nombre d'échéances non honorées et/ou de l'arrêt d'activité.
- • Redressement judiciaire en cours ou cessation de paiement: 100 % du solde
- • Au-delà de 7 échéances non honorées : 75 % du solde
- • De 4 à 6 échéances non honorées : 50 % du solde

La totalité du capital restant dû du Prêt d'honneur est passé en perte classe 6

Le montant de la garantie BPI France attendue est affecté en classe 7 en produit exceptionnel.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en Euros.

Les demandes Initiative France et l'application de la norme comptable du secteur associatif ANC n°2018-06 dès le 1^{er} janvier 2020, sont appliqués à la comptabilité d'Initiative Brene :

- Le fonds associatif devient Fonds propres, avec une triple distinction : Fonds de fonctionnement / Fonds de Prêt d'honneur / Avances remboursables ou prêt (en dettes financière)
Ainsi, le prêt CRCA, n'est pas mentionné dans le fonds de prêt et mis en dette financière.
- Choix pour les cotisations : Les cotisations de l'année sont conservées dans l'année.
Une provision est effectuée si elles ne sont pas rentrées au 31/12 de l'année.

3- Notes sur le Bilan

1- Actif immobilisé

	à l'ouverture	↗	↘	Provisions	à la clôture
	<i>Montant brut</i>	<i>€ Prêtés</i>	<i>€ remboursés</i>		<i>Net</i>
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	1 221 001	384 200	372 891	46 049	1 163 643
Totaux	1 221 001	384 200	372 891	46 049	1 163 643

Tableau des mouvements des amortissements et provisions

	à l'ouverture	Dotations	Reprises	Sorties de l'actif	à la clôture
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	37 821	32 683	18 460	0	52 044
Totaux	37 821	32 383	18 460	0	52 044

Outre les prêts décaissés sur ses fonds propres, notre association avec son (ses) comité d'agrément a contribué au décaissement de prêts complémentaires par certains de nos partenaires :

prêts bruts engagés pour nos tiers partenaires	Prêts décaissés par des tiers			
	exercice N		exercice N-1	
	montant	nombre	montant	nombre
Bpifrance PHCR	167 350	30	163 550	40
Bpifrance PHS	39 600	12	63 220	19
total prêts décaissés	206 950	42	226 770	59

2- État des créances et dettes

Etat des échéances des créances et des dettes

	Montant Brut	Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Créances			
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 168 597	355 451	813 146
Autres créances			
Créances de l'actif circulant			
Créances rattachées	1 932	1932	
Autres créances - subventions à recevoir	59 785	59 785	
Totaux	1 230 314	417 168	813 146

Dettes

Dettes financières			
Dettes auprès des établissements de crédit	36 000	12 000	24 000
Emprunts et dettes financières divers	0	0	
Autres dettes	0	0	
Dettes fournisseurs	16 077	16 077	
Dettes fiscales et sociales	36 328	36 328	
Totaux	88 405	64 405	24 000

- **Etat de l'actif immobilisé (NIF et ANC 2018-06)**

L'état des prêts décaissés à l'actif du bilan se présente ainsi :

Le montant brut des prêts décaissés au 31 12 2025 s'élève à un montant de 1 168 597 € contre 1 217 727 € au 31 12 2024

Sur l'exercice 2025, 43 prêts ont été décaissés pour un montant de 384 200 € dont :

- 42 prêts pour un montant de 369 200 € accordés en 2025
- 1 prêt pour un montant de 15 000 € accordés en 2024
- Au 31 12 2025, 42 prêts faisaient l'objet d'un parrainage contre 34 au 31 12 2024

- **Etat des provisions (NIF)**

CF. Tableau des créances douteuses en annexe

Au 31/12/2025, l'état des provisions pour dépréciation des prêts à l'actif du bilan se présente ainsi :

- 8 prêts pour un montant de 9 502,51 € ont été repris pour être passés en perte
- 8 provisions d'un montant de 8 957,54 € ont été repris sans être utilisées (remboursement)

Les prêts sont provisionnés sur le montant net de garantie selon la règle suivante :

- Plus de 3 et jusqu'à 6 impayés : 50%
- Plus de 6 impayés : 75%
- En redressement judiciaire ou liquidation de bien : 100%
- En cas de cessation d'activité : 100%

3- Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan : **0**

Créances rattachées à des participations.....	
Immobilisations financières.....	
Clients et comptes rattachés (incertains)	
Autres créances (subventions incertaines)	
Disponibilités.....	

4- Charges à payer incluses dans les postes du bilan: **0**

Créances rattachées à des participations.....	
---	--

Immobilisations financières.....	
Clients et comptes rattachés (incertains)	
Autres créances (subventions incertaines)	
Disponibilités.....	

5- Produits et charges constatées d'avance : 0 €

Cette rubrique ne contient que des charges ou produits ordinairement liées à l'exploitation normale de l'association.

6- Subventions d'investissement : 0 €

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Subventions formation	0	0	0	0
Autres subventions	0		0	0
Total	0	0	0	0

7- Trésorerie

- *Répartition de la trésorerie (NIF)*

Au 31 12 2025, la trésorerie se décompose ainsi selon la méthode préférentielle préconisée par la Norme Initiative France :

Trésorerie	31 12 2025
	Montant
Trésor. s. prêt	421 497
Trésor. Fonctionnement	59 181
Total	480 678

8- Affectation du résultat 2024

L'affectation du résultat 2024 (- 21 723 €) a été validé par l'Assemblée Générale du 11/04/2025, comme suit :

Montant total du fonds au 31-12-2024 1 576 074

Calcul des clés de répartition du résultat par fonds

Fonds Création - Reprise

		%	
Région Centre	551 262	49,65%	-9642,27
Région Cnetre - DR	114 455	10,31%	-2001,97
Union Européenne - DR	235 406	21,20%	-4117,55
Caisse de Dépôts - DR	138 256	12,45%	-2418,27
BPI - DR	62 772	5,65%	-1097,95
Caisse d'Épargne	8 085	0,73%	-141,42
Total	1 110 235	100,00%	-19 419,43

-19 419,43 Résultat 2024 à ventiler

Fonds Territoire

		%	
Union Européenne	98 433	21,13%	-495,62
Région Centre	62 157	13,34%	-312,97
Caisse de Dépôts - DR - maxi 100 000 €	96 734	20,77%	-487,07
Parc de la Brenne (sans droit de reprise)	18 866	4,05%	-94,99
PNR (droit de R)	64 113	13,76%	-322,82
Syndicat des producteurs de Pouligny	5 833	1,25%	-29,37
CDC Brenne Val de Creuse	10 131	2,17%	-51,01
Ville du Blanc	16 730	3,59%	-84,24
Conseil Départemental - maxi 15 000 €	14 510	3,11%	-73,06
Initiative Brenne	78 332	16,82%	-394,41
Total	465 839	100,00%	-2 345,56

-2 345,56 Résultat 2024 à ventiler

Les pertes et provisions ou excédents sont ventilés par fonds (Fonds création reprise et Fonds Territoire), à partir d'une clef de répartition calculée en fonction de l'importance de chaque fonds dans le fonds au 31 décembre 2024, dans la limite du montant de l'apport initial ou mis à jour de chaque partenaire (*).

Séparation du Fonds d'intervention en 2 fonds : Territoire et Création reprise

Afin de pouvoir continuer à soutenir des projets importants pour le territoire mais non éligibles à l'accord-cadre signé entre les associations Initiative de la région Centre-Val-de-Loire et le Conseil régional, il a été demandé de séparer (séparation réalisée depuis 2012) **le fonds d'intervention en 2 fonds** :

Un Fonds Création Reprise, dont l'utilisation est conforme à l'accord Cadre régional.

Un Fonds « Territoire » qui finance les prêts Croissance, Agricoles, Transition et Développement Durable.

Ce reclassement n'a aucune incidence sur la valeur globale du fonds d'intervention.

- Variation des fonds propres (ANC 2018-06 et NIF)

La variation des fonds propres sur l'activité prêt peut se résumer ainsi (NIF) :

- Fonds de prêts sans droit de reprise au 31 12 2025 : 826 294 € soit une variation de – 11 184 € par rapport à l'exercice précédent
- Fonds de prêts avec droit de reprise au 31 12 2025 : 728 015 € soit une variation de – 10 581 € par rapport à l'exercice précédent

La quote-part des fonds propres, affectable au fonctionnement de l'association, se présente ainsi (NIF) :

Fonds propres	31 12 2025
---------------	------------

Fonctionnement	Montant
Réserves	50 000 €
report à nouveau	17 525 €
Sous-total	67 525 €
Résultat fonctionnement	+ 136 €
Total	67 661 €

9- Complément Annexe Initiative France – relative au Bilan

- *Etat des créances et dettes (NIF)*

Le montant des prêts à l'actif du bilan se décompose ainsi selon les échéances :

Au 31 12 2025, le montant des apports en fonds de prêt accordés mais non encore encaissés à l'actif du bilan s'élève à : 0 €

- *Montant des engagements financiers (NIF)*

Au 31 12 2025, le montant des prêts accordés par le comité d'agrément mais non décaissés n'est pas comptabilisé mais figure parmi les engagements hors bilan. Il s'élève au 31/12/2025 à un montant de : 59 000 € pour 7 dossiers.

- *Etat des dettes financières (NIF)*

Les dettes financières comprennent des dettes spécifiquement affectées aux prêts accordés pour un montant de 36 000 € au 31 12 2025.

- *Tableau de variation des fonds propres (ANC 2018-06)*

Fonds propres à la clôture de l'exercice précédent	1 621 834
Variation de l'exercice (+ ou -)	
Fonds propres avec droit de reprise	- 10 581
Fonds propres sans droit de reprise	- 11 184
Fonds Initiative Brenne de Trésorerie	0
Réserves	
Report à nouveau (excédents ou déficits non affectés des exercices antérieurs)	42
Variation du résultat de l'exercice (excédent ou déficit) 2023 à 2024	1 949
Fonds propres à la clôture de l'exercice (somme algébrique)	1 602 060

4- Notes sur le compte de résultat

- *Montant des concours publics et subventions reçues (ANC 2018-06)*

Concours publics subventions	2025			2024		
	Concours publics	Subventions exploit.	Subventions investis.	Concours publics	Subventions exploit.	Subventions investis.
Union Européenne						
Etat						
Conseil Régional					0	
Intercommunalités		60 554			62 523	
Autres		16 307			28 151	
total		76 861			90 674	

- *Décomposition du compte de résultat 2025 par activité (NIF)*

	Total	fonction- nement	prêts	Autres Activités		
produits exploitation		160 542		20 111		
charges exploitation		175 060	2 180	20 111		
résultat exploitation	-16 698	-14 518	-2 180	0		
produits financiers		15 096				
charges financières			26 688			
résultat financier	-11 592	15 096	-26 688	0		
résultat courant		578	-28 868	0		
produits except.		0	34 072			
charges except.		0	25 115			
Résultat except.	8 957	0	8 957	0		
Résultat net	-19 333	578	-19 911	0		0

- *Abandon de frais par les bénévoles (ANC 2018-06)*

Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité de bénévolat sont enregistrés dans les comptes de charges correspondant à leur nature sur la base des dépenses réelles et justifiées et récapitulées dans une note de frais. La renonciation au remboursement de frais par le bénévole est matérialisée sur la note de frais produite par le bénévole et est comptabilisée en dons manuels (compte 75412 abandon de frais par les bénévoles).

L'abandon de frais ne constitue pas une contribution volontaire en nature.

Contributions volontaires en nature : Bénévolat économique (38 400 €)

Parrainage : 64 h x 60 €* = 3 840 €

Conseils d'accompagnement & groupes de travail : 192 h x 60 € = 11 520 €

Contribution en service (10 000 €)

Mise à disposition des locaux, matériels (photocopieuse, ordinateurs, téléphone...), fourniture gratuite de services (poste...) par le Parc naturel régional de la Brenne (évaluation à 833,33 € par mois).

• *Contributions en nature (ANC 2018-06)*

CNV	2025	2024
<i>contributions</i>		
dons en nature		
prestation en nature	10 000	10 000
bénévolat	38 400	38 400
Total	48 400	48 400
<i>Charges</i>		
secours en nature		
m-à-d gratuite de biens		
commodat (prêt)		
prestation en nature	10 000	10 000
personnel bénévole	38 400	38 400
Total	48 400	48 400

Les informations concernant les mises à disposition de biens ou de personnel sont évaluées et transmises par les donateurs à partir des coûts enregistrés dans leur propre comptabilité.

Le bénévolat est quantifié grâce :

- Aux relevés d'heures fournis par les différents bénévoles comme les parrains
- Aux feuilles de présences remplies lors des différentes réunions comme les réunions des comités d'agrément, des diverses commissions techniques ou comités ad hoc

Le bénévolat est évalué sur la base de 60 € de l'heure. (*Il a été valorisé à 50 € de 2010 à 2022. Initiative France a proposé d'appliquer à ces 50 € l'augmentation du SMIC. Ce calcul a porté à 60 € la valorisation en 2023.*)

Les informations concernant les mises à disposition de biens ou de personnel sont évaluées et transmises par les donateurs à partir des coûts enregistrés dans leur propre comptabilité.

Autres informations

- *Effectif moyen* (ANC 2014-03 et NIF)

L'effectif moyen est exprimé en ETP (équivalent temps plein) et comprend les mises à disposition des personnes et les bénévoles concourant à l'activité.

Effectif	2025	2024
cadres	1,8	1,8
non cadres	1,6	1,8
<i>sous total</i>	3,4	3,6
personnel m-à-d facturées	0	0
personnel m-à-d CVN	0	0
total	3,4	3,6

- *Information sur les rémunérations des dirigeants* (ANC 2014-03 et NIF)

Au cours de l'exercice, les membres des organes d'administration et de direction ont perçu des rémunérations pour les montants et le nombre de personnes concernées suivants :

Rémunération des dirigeants	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	quantité	montant	quantité
administrateurs	0	0	0	0
directeurs	38 699 €	1	36 879 €	1
total	38 699 €	1	36 879 €	1

- *Honoraires du commissaire aux comptes* (ANC 2014-03 et NIF)

Honoraires CAC	31 12 2025	31 12 2024
Certification des comptes	1 940 €	1 940 €
Autres missions	0	0
Total	1 940 €	1 940 €

5 Autres informations

Aucune autre information

6- Tableaux d'amortissements

Aucun amortissement en cours.

7- Tableau des créances douteuses

8- Tableau de suivi des placements

LVDS Centre Ouest

Siège Social : 3 chemin des Versannes - CS 20099 - 87203 **SAINT-JUNIEN**

Bureau : 68 rue Armand Barbès - 87100 **LIMOGES**

Bureau : 13 place du Général de Gaulle - 16700 **RUFFEC**

LVDS Massif Central

Siège Social : 2-3 parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 **USSEL**

Bureau : 8 avenue de la gare - 19400 **ARGENTAT**

LVDS Périgord

Siège Social : 13 rue Romaine - BP 4034 - 24004 **PÉRIGUEUX** Cedex

Bureau : 6 place de l'Hôtel-de-Ville - 24260 **LE BUGUE**

Bureau : 6 et 8 boulevard Eugène Leroy - 24200 **SARLAT**

LVDS Expertise Terrasson

Z.I. Du Coutal - 8 rue Jean-Baptiste SAY - 24120 **TERRASSON**

LVDS Expertise Tulle

58 bis avenue Victor Hugo - 19000 **TULLE**

AGRILIM Gestion

Siège Social : 58 bis avenue Victor Hugo - 19000 **TULLE**

Bureau : 11 bis avenue du Général de Gaulle - 19140 **UZERCHE**

SERIN Expertise

16 A Cours Sablon - 63000 **CLERMONT-FERRAND**

Cabinet AUCHABIE

20 avenue Édouard Herriot - 19100 **BRIVE-LA-GAILLARDE**

Z&M Conseil

1 rue Martinet - 23000 **GUÉRET**

Cabinet LARRIBE-VALVO

11 rue de la Fontaine Bleue - CS 10113 - 19103 **BRIVE-LA-GAILLARDE** Cedex

LVDS Audit

Siège Social : 11 rue de la Fontaine Bleue - CS 70119 - 19103 **BRIVE-LA-GAILLARDE** Cedex

Bureau : 16 A Cours Sablon - 63000 **CLERMONT-FERRAND**

AUDY & ASSOCIÉS

Siège Social : 19 avenue de Messine - 75008 **PARIS**

Bureau : 2-3 parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 **USSEL**

Audit Arnaudeau et Associés

68 rue Armand Barbès - 87100 **LIMOGES**